

| | |
|---------------------|---|
| Zeitschrift: | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Herausgeber: | Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| Band: | 59 (1971) |
| Heft: | 7 |
| Artikel: | L'avortement libre : (suite de la page 1) |
| Autor: | Kernen-Christiné, Gilerte |
| DOI: | https://doi.org/10.5169/seals-272906 |

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LE COIN DE L'ACHETEUSE

NÉCESSITÉ D'UNE RÉGLEMENTATION DANS LES MAGASINS

Alors que, vu l'augmentation constante des populations, tout est maintenant réglementé, circulation, attente devant les guichets des postes, ou aux stations de taxis, queues organisées dans les grands magasins, self-service, etc., en revanche, dans nos boucheries, épiceries et laiteries, c'est encore, vous l'avouerez, la pagaille. Le samedi matin, par exemple, on ne sait pas à quelle heure se rendre en commission pour ne pas avoir à attendre la matinée devant les comptoirs contre lesquels la foule des ménagères se presse. Il n'y a la plus aucune justice. Les premières servies sont les plus culottées : celles qui osent pousser et celles qui ont la voix forte. Celles qui bénéficient d'un passe-droit ont aussi l'avantage d'être de haute taille ou de connaître personnellement le vendeur ou la vendeuse. Quant aux malheureuses, qui sont plus petites que le comptoir lui-même ou qui sont étrangères à la ville ou au quartier, elles auront peu de chance de passer à leur tour, à plus forte raison si elles sont affligées d'un mince filet de voix et si elles n'ont pas en mémoire toutes les têtes des gens qui étaient entrés avant elles et de ceux qui sont entrés depuis.

Pour ma part, j'avoue avoir particulièrement souffert de ce manque d'organisation dans les magasins. Etant femme qui travaille à 150 % à côté de son ménage, je ne peux vraiment me permettre de faire le pied de grue devant un comptoir où des femmes qui ont toute leur matinée libre passent avant moi. A vrai dire, j'avais trouvé, en ville, une boucherie bon marché, mais comme elle est de plus en plus fréquentée, j'y vais de moins en moins... D'ailleurs, la première fois déjà où j'avais fait mes achats dans

cette fameuse boucherie, aucune des ménagères présentes ne semblait savoir ce qu'elle se voulait. Et la seconde fois, le vendeur paraissait faire semblant de ne pas me voir, occupé qu'il était à multiplier les mots d'esprit devant une ravissante poupee sans rides...

A présent, j'en suis réduite à me servir uniquement dans les « self-service » et à nourrir ma famille avec des morceaux de viande sous cellophane. DES NUMÉROS D'ORDRE

J'ai vu, à l'étranger, la solution idéale. Au magasin, chaque cliente, en entrant, s'emparait d'une rondelle en plastique portant un numéro d'ordre, la première prenant le n° 1, la seconde le n° 2, etc. Et le vendeur appelaient ces dames par ordre de leur entrée. N'est-ce pas radical ? N'est-ce point idéal ? Comment se fait-il qu'on n'y ait pas encore songé dans notre pays où l'on se défend pourtant d'être à la remorque des autres ?

DES CLIENTES A LA PAGE

On pourrait aussi recommander aux acheteuses un peu de savoir-vivre. Que les indécises passent leur tour afin d'avoir tout leur temps pour fixer leur choix. Ainsi, elles n'indisposeront pas les clientes pressées ou organisées qui savent ce qu'elles veulent... Quant aux poseuses (car il y a beaucoup de damettes qui aiment poser, s'écouter parler en raffinant, et faire attendre les autres pour se rendre intéressantes), il ne s'en trouve certainement pas parmi les lectrices de « Femmes Suisses »...

Il faudrait donc à nos magasins une réglementation précise incluant les numéros d'ordre et une cliente à la page... Est-ce pour demain ou pour la Saint-Glin-Glin ? L'Helvétie.

Chaos dans les pourboires

Faisant suite à une petite question au Conseil national de M. Müller, de Berne, la Commission fédérale de la Consommation s'est occupée l'année dernière du problème des pourboires dans les restaurants. Dans son rapport final elle constate que :

— le manque d'uniformité de facturation dans les restaurants — avec ou sans pourboires — prête à confusion et qu'il est la source d'insatisfaction ;

— le client, comme chaque auteur, a droit à une indication de prix précise.

La situation pourrait s'éclaircir par un mode de calcul unifié dans toute la Suisse.

Les vœux et les considérations de la commission n'ont, semble-t-il, pas rencontré un écho favorable chez les restaurateurs. La lettre suivante, d'une consommatrice, en est le témoin : « Je suis fatiguée de poser toujours les mêmes questions et aimerais être une fois au clair. La question « avec ou sans service » se pose à chaque

instant dans toute la Suisse, et plus spécialement dans les grands restaurants. Nous, consommateurs, demandons depuis longtemps, un prix final et cela non pas seulement dans la restauration. La situation actuelle du régime multiple des pourboires est insupportable. Elle ne fait pas honneur au pays du « tourisme pas excellence » qui est le nôtre. Où et quand doit-on donner un pourboire ? pour autant que je sache, nous ne sommes pas légalement tenus de le faire, que ce soit chez le coiffeur, à la station d'essence, dans le taxi ou dans un restaurant. Les consommateurs exigent que la décision de la Société suisse des cafétiers, restaurateurs et hôteliers, sur l'introduction du « service compris », qui aurait dû être appliquée d'une manière générale dès 1969, devienne une réalité. N'est-il pas ridicule que l'adage : « le client est roi » n'ait plus cours et qu'au contraire on impose au client une application aussi ridicole d'un système périmé des pourboires, aujourd'hui franchement insupportable. »

L'AVORTEMENT LIBRE

(Suite de la page 1)

Alphonse Menoud, un courageux article intitulé « Le mensonge des mots » qui dévoile le côté hypocrite de toutes ces manifestations.

Par contre, nous sommes d'accord avec « Femmes Suisses » lorsqu'elle écrit que : « le problème de la grossesse non désirée n'existerait plus... si les adultes étaient tous conscients de la portée de leurs actes ». Un très gros travail d'éducation est encore à faire dans ce domaine.

En conclusion, nous affirmons avec l'Eglise, que le dernier mot de la vie humaine, on le laisse à Dieu.

G. V.

Madame,
Laissez-moi vous dire combien j'ai été heureuse de vous lire car il y a très longtemps que j'attendais un article au sujet de l'avortement. Je n'ai pas manifesté plus tôt mon intention sachant qu'il était vain d'entreprendre un mouvement quelconque sans avoir le droit de vote sur le plan fédéral.

Les ligues féminines suisses sont, peut-être, réservées, poudrées, mais représentent-elles la majorité des Suisses ? J'en doute et je suppose que les femmes suisses n'ont rien dit, jusqu'à présent, parce qu'elles n'auraient pas trouvé audience sur le plan fédéral ; il ne s'agit donc pas d'un désintérêt, cela me semblerait vraiment extraordinaire ou d'une bêtise incroyable !

Comme nous avons — enfin ! — le droit du vote, je pense qu'il est urgent d'obtenir l'avortement libre, absolument libre de toute entrave.

Je me permets de vous exposer quelques réflexions pour justifier la libéralisation de l'avortement.

À l'heure actuelle où nous sommes en surnombre et où la pollution alarmante est un fait qui en découle principalement, ne pensez-vous pas que l'échelle des allocations pour enfants devrait également être revue ?

Par exemple : allocation pour et jusqu'à deux enfants ; suppression au troisième et pénalisation au quatrième enfant.

Chacun prendrait alors rapidement ses responsabilités.

Pour celles qui refusent l'avortement pour des problèmes religieux, il existe — à part d'excellents contraceptifs tels que diaphragmes, pilules, gelées, etc. — la stérilisation masculine dont on parle peu. Evidemment, cela exige du conjoint une dose d'intelligence — et d'amour — au-dessus de la moyenne. La vanité de la virilité n'est pas morte !

J'espère que vous aurez reçu un intéressant et abondant courrier prouvant que les femmes suisses ne sont pas indifférentes aux problèmes actuels, qui les concernent tout spécialement, et que je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleurs messages.

Gilberte Kernen-Christiné.

L'investissement immobilier à la portée de chacun ?

(Suite de la page 1)

selon l'orientation et l'étage. Les garages sont vendus à part 10 000 francs.

Prendons donc un appartement de quatre pièces et demi : 103 m² + 16,5 m² de balcon Fr. 171 000.— garage Fr. 10 000.— Fr. 181 000.—

Le financement peut être assuré de cette manière :

Hypothèque 1er rang, maximum 50 % du coût total, soit 90 500 francs à 5 1/4 % d'intérêt Fr. 5 200.—

Hypothèque 2e rang, 10 % du coût total, soit 18 000 francs à 7 1/2 % Fr. 1 350.—

Solde en argent propre, 72 500 francs à 5,5 % Fr. 3 987,50 Fr. 10 537,50

Le propriétaire doit en outre amortir sa dette... les banques l'exigent. Il faut compter 2 % d'amortissement sur la première hypothèque et 5 % sur la seconde : 2 % sur 90 500 fr. Fr. 1 810.— 5 % sur 18 000 fr. Fr. 900.— La somme à « sortir » annuellement se monte donc à Fr. 13 247,50

A cela, il convient d'ajouter encore les charges. Elles comprennent le chauffage, l'eau chaude, le service de conciergerie, l'administration, l'entretien de l'immeuble et des extérieurs, les impôts, taxes, etc. Toujours pour l'immeuble et l'appartement pris comme exemple, il faut compter environ 670 francs par trimestre, soit, annuellement Fr. 2 680.— Tout compris Fr. 15 927,50.

Mensuellement, il faudra donc compter, pour ce cas précis d'un appartement de 4 pièces et demi (103 m² + 16,5 m² de balcon) avec garage, y compris 225 francs d'amortissement, 1 327 francs.

Précisons encore, pour que les renseignements soient aussi complets que possible dans le cadre d'un article restreint, que les rapports entre propriétaires d'appartement sont fixés par un règlement de copropriété. C'est l'assemblée des copropriétaires qui fixe annuellement l'acompte trimestriel à verser pour les charges. L'administration de l'immeuble est assurée par le gérant, celui qu'on appelle en France le syndic, le syndicat de copropriétaires correspondant à l'assemblée des copropriétaires de chez nous.

Alors, ces Suisses ?

Quelles conclusions tirer de cet article très sérieux qui rendra service, nous l'espérons, à ceux qui s'intéressent à l'achat d'un appartement ?

Comment on pouvait le prévoir, et contrairement à ce que prétendaient certains promoteurs de la modification du Code civil dans le sens de la possibilité d'une propriété par étage, les appartements en copropriété échappent aux bourses modestes, aux familles nanties d'enfants, à ceux qui n'ont pas de petit capital. Et ceux-là peuvent-ils encore être considérés comme personnes modestes ?

Rares sont donc ceux qui ont

Se préparer à temps pour être utile en cas de nécessité

Comme chaque année, c'est pendant les vacances tant souhaitées, tant attendues, si bien préparées, que le danger d'accident s'accroît, soit dans les Alpes, soit sur les routes, soit dans la pratique des sports d'été.

Mais que faire en cas d'accident ? Quand il se produit, il est trop tard de se poser la question et il n'est malheureusement pas rare que des issues mortelles sont à déplorer par suite d'ignorance en matière de premiers secours.

C'est pour cette raison que la Protection civile travaille à informer le public par la presse, la radio, la télévision. Hélas ! malgré un effort intensif, le succès n'est pas satisfaisant.

Il n'est pourtant pas difficile d'admettre que seules des connaissances pratiques, acquises à temps, peuvent être utiles en cas de danger ou d'accident ! Et qu'une préparation est nécessaire pour garantir une efficacité réelle. A côté d'autres organismes, c'est la Protection civile qui, en organisant divers cours, inculque les notions de base d'une action utile en cas de catastrophe. L'efficacité des femmes, dans ce domaine, n'est pas contestée. Elles peuvent acquérir des connaissances de base et apprendront mille petits trucs qui leur seront précieux, non seulement dans les circonstances exceptionnelles, mais aussi dans la vie quotidienne et, avant tout, dans le cadre de leur famille. La Protection civile a un urgent besoin de femmes. Elles peuvent œuvrer dans bien des domaines, mais elles aiment surtout se spécialiser dans les premiers secours, car cette activité convient particulièrement bien, il est vrai, au caractère et aux capacités féminins. Ceci n'est pas une activité « moderne » car, dans les temps les plus reculés on parle de femmes soignant les blessés, les victimes d'épidémies ou de catastrophes. Mais cela n'est pas une raison pour déprécier ce travail humanitaire d'extrême importance.

Que toutes celles qui ont un peu de temps à donner, qui ont le sentiment qu'elles doivent être prêtes à être utiles à leur prochain en cas de nécessité s'annoncent dans l'une des nombreuses sections de la protection civile qui leur fourniront tous les renseignements qu'elles pourraient souhaiter.

(Communiqué de la Protection civile.)



LISEZ

FEMMES SUISSES

FRAISSE & Cle

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE

le gaz
est indispensable

Institut de Beauté
LYDIA DAÏNOW

Ecole d'esthéticiennes
Diplôme International Cidesco

Rue Pierre-Fatio 17
Tél. (022) 35 30 31

GENÈVE

Membre de la FREC